



Abandonne par ses parents en algerie

Par **HALIMA**, le **15/09/2008** à **17:09**

Je suis une femme de 44 ans veuve depuis 1 an avec 5 enfants a charge et j habite en Libye pays de mon defunt mari.

Je susi nee a Oran en Algerie en 1964 de parents francais et sur mon acte de naissance il est inscrit francais par option

J'ai ete abandonne a la naissance par mes parents qui sont partis vivre en France a Roubaix et j'y ai des freres et soeur.

mon pere est un harki

je les ai retrouves il y a quelques annees et je leur ai rendu visite j'ai alors pris connaissances que je figurais sur la fiche familiale d'etat civile mais que mon pere avait renonce a la nationalite Francaise pour lui et ses enfants en 1976 (decision parue au J.O) car il avait eu des problemes avec la Gendarmerie nationale Algerienne qui le soupconnaient d'etre un traître a la nation.

Il ne m'ont jamais supporte financierement ou moralement et c'est moi meme qui ai engage des demarches pour les retrouver.

Une de leur voisine a Roubaix m'a dis que ma mere percevais des allocations familiales pour moi (elle disais a la voisine qu'elle avait une fille en Algerie a qui elle envoyait de l'argent).

Je souhaiterais savoir quelles demarches je pourrais faire afin de pouvoir eventuellement recuperer ma nationalite ou obtenir une carte de resident pour pouvoir vivre en France puis je faire un proces a mes parents pour abandon et non respect de leurs obligations familiales? ou les obliger a regulariser ma situation d'etat civil

mon mari est mort d'un cancer il y a 1 an et heureusement il ne m'a pas laissee demunie en me faisant heriter de notre maison avant son deces (le droit Libyen prevoit que ce sont les parents qui heritent) ma belle famille m'a completement delaissee et ne m'est d'aucun support

je n'ai pas le droit d'être le représentant légal de mes enfants nés en Libye car ici en Libye je suis une étrangère.

mes enfants sont en bas âge et j'ai du mal à subvenir à leur besoin alimentaire, scolaire, etc. leur père était ingénieur aéronautique formé à Toulouse, il leur assurait une scolarité privée ici à Tripoli mais maintenant je ne peux plus me le permettre.

le seul revenu que nous avons nous le devons à mon fils de 17 ans qui, portier dans un hôtel

Je n'appartiens pas à ce pays, en Algérie je suis orpheline sans famille et considérée comme fille de Harki.

Que puis-je faire pour faire valoir mes droits ? pouvez-vous s.v.p. m'aider ? je suis désespérée

Je souhaiterais être conseillée par un avocat sur les actions que je pourrais entreprendre.

Aidez-moi

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **00:43**

Bonjour

difficile votre cas

L'état civil fait foi. Vous pouvez intenter une action auprès du tribunal de grande instance afin d'obtenir la rectification de votre état civil. Il convient tout d'abord d'apporter des précisions aux éléments fournis

Apparaissez-vous sur l'état civil français ?

Qu'est-il indiqué sur votre acte civil algérien ? père ? mère ?

Votre mère a-t-elle pris la nationalité française ?

Votre mari était de quelle nationalité ?

Dans l'attente de vous lire